

EMPIRE VIE

CIRCULAIRE D'INFORMATION

DATE : Le 23 avril 2012

N° 2012-10

CATÉGORIE : ASSURANCE

DESTINATAIRES : Tous les agents généraux administrateurs, agents associés généraux, courtiers, agents généraux, conseillers autonomes et comptes nationaux

OBJET : Révision des taux de primes pour les polices Temporaire à 100 ans

Nous atteindrons bientôt le point de révision des taux de primes au 20^e anniversaire de nos polices Temporaire à 100 ans vendues de juillet 1992 à mai 1997. Ce contrat permet le rajustement des primes à chaque anniversaire quinquennal et les primes sont garanties pendant les 10 premières années.

Notre analyse des résultats indique que :

- La détérioration du rendement des titres à revenu fixe rend nécessaire une augmentation des taux de primes à ce moment-ci.
- La tendance favorable au chapitre de la mortalité compensera partiellement cette augmentation.

L'effet combiné des deux tendances indique qu'une hausse des taux de primes variant selon l'âge tarifé est appropriée à ce moment-ci. La hausse variera de 0 % pour les âges tarifés plus avancés à 20 % pour les âges tarifés plus jeunes. Nous aviserons à l'avance les titulaires de polices des augmentations applicables à leurs primes.

Compétence : Steve MacCharles, vice-président et actuaire des produits, Actuariat des produits